

Master 120 en études européennes (EURO 2MS)

Institut d'études européennes UCL – Institut d'études européennes FUSL

Séminaire Mémoire - EUSL 2000

Année académique 2011-2012

Mémento

Titulaire :
Denis Duez
duetz@fusl.ac.be

1. LE MEMOIRE COMME DEMARCHE INTELLECTUELLE.....	3
1.1. UN TRAVAIL UNIVERSITAIRE	3
1.2. LE CHOIX DU SUJET	3
1.3. LA QUESTION DE DEPART	4
1.4. LA PROBLEMATIQUE.....	6
1.5. LA METHODE.....	6
1.6. LES DIFFERENTS REGISTRES DE PERTINENCE	7
2. LE MEMOIRE COMME PRODUCTION FORMELLE	8
2.1. LE VOLUME	8
2.2. LA STRUCTURE.....	8
2.2.1. <i>La page de garde</i>	8
2.2.2. <i>Avant-propos, remerciements et dédicace</i>	9
2.2.3. <i>La table des matières</i>	9
2.2.4. <i>L'introduction</i>	10
2.2.5. <i>Le corps du texte</i>	10
2.2.6. <i>La conclusion</i>	10
2.2.7. <i>La bibliographie</i>	10
2.2.8. <i>Les annexes</i>	11
2.3. PRESENTATION ET REDACTION	13
2.4. LES REFERENCES	14
2.4.1. <i>La bibliographie</i>	14
2.4.2. <i>Présentation des références bibliographiques</i>	15
2.4.3. <i>Citations et notes de bas de page</i>	18
3. LES MODALITES PRATIQUES.....	22
3.1. LA LANGUE	22
3.2. LE CHOIX DU SUJET	22
3.3. LE RAPPORT DE RECHERCHE.....	22
3.4. L'ENCADREMENT PAR LE PROMOTEUR DU MEMOIRE	23
3.5. LE SEMINAIRE D'ENCADREMENT DES MEMOIRES	23
3.6. LE DEPOT DU MEMOIRE	24
3.7. LES CRITERES ET MODALITES D'EVALUATION	25
3.7.1. <i>L'évaluation du mémoire par le jury</i>	25
3.7.2. <i>Le déroulement de la défense orale</i>	25
3.8. L'ECHEANCIER	25

1. Le mémoire comme démarche intellectuelle

1.1. *Un travail universitaire*

Le mémoire est un travail réalisé au terme d'un cursus universitaire. Il constitue en quelque sorte l'aboutissement d'une formation de second cycle. Sa réalisation représente une condition nécessaire à l'octroi du diplôme qui sanctionne la réussite des deux années de Master. L'étudiant doit y faire la démonstration d'une maîtrise des éléments théoriques et méthodologiques fondamentaux de la discipline à laquelle appartient la formation suivie.

Comme travail universitaire, le mémoire doit satisfaire à certaines exigences de fond et de forme que nous détaillerons ci-dessous. De manière générale, il doit attester d'une capacité de synthèse et surtout d'analyse. Il doit en outre être caractérisé par une très grande rigueur, tant dans l'élaboration de la démarche de recherche, que dans la construction des raisonnements, ou que dans les aspects formels (orthographe, syntaxe, système de référencement bibliographique, mode de citation...).

1.2. *Le choix du sujet*

Le choix du sujet est une étape essentielle susceptible de conditionner le succès ou l'échec de l'entreprise. Le choix du sujet relève de la responsabilité de l'étudiant tandis que l'élaboration de la problématique (voir infra) se fera dans le cadre d'un dialogue avec le directeur ou la directrice du mémoire. Divers éléments peuvent présider au choix du sujet :

1. *L'intérêt personnel* : le mémoire est un travail de longue haleine. Il importe par conséquent de choisir un thème suffisamment intéressant pour maintenir un niveau élevé de motivation au cours d'une année académique entière. Pour autant, s'il convient de choisir un thème (très) intéressant, il convient parfois également d'éviter les thèmes (trop) passionnants. Une implication personnelle trop importante dans le sujet du mémoire peut se révéler dommageable. Une telle implication peut en effet rendre plus complexe le travail de mise à distance critique de l'objet. Le risque est dès lors d'introduire dans le mémoire une dimension excessivement subjective. Une trop forte implication peut également pousser l'étudiant à vouloir aller toujours plus loin, à lire toujours plus. Or, tout travail de recherche implique nécessairement que l'on circonscrive son objet d'étude afin d'éviter tout risque de dilution.
2. *L'intérêt professionnel* : Le mémoire est en principe la dernière étape du parcours de l'étudiant. Plus qu'un simple exercice de style ou qu'une épreuve universitaire, il peut être une clé d'entrée sur le marché du travail. Par conséquent, il peut être intéressant de construire son sujet au regard des projets professionnels que l'on souhaite entreprendre au sortir des études. Outre les connaissances et compétences spécifiques qu'elles permettent d'acquérir, les recherches menées dans le cadre du mémoire peuvent être l'occasion d'une première prise de contact avec un futur milieu professionnel.
3. *L'intérêt scientifique* : L'intérêt personnel ou professionnel ne peuvent déterminer à eux seuls le choix du sujet de mémoire. Celui-ci doit en effet présenter un intérêt scientifique indéniable. Cet intérêt peut être lié, au minimum, à deux éléments. Premièrement, le mémoire peut être original au plan empirique, c'est-à-dire que son

intérêt résulte de l'originalité du terrain qui a été choisi par l'étudiant. En d'autres termes, le matériau empirique analysé par l'étudiant ne l'a jamais été auparavant. Deuxièmement, le mémoire peut être original en raison de la problématisation ou de la méthode qui est privilégiée. Dans ce second cas de figure, l'étudiant traitera d'un objet déjà examiné, mais proposera de le faire suivant une démarche théorique ou méthodologique originale.

1.3. La question de départ

Un mémoire vise avant toute chose à répondre à une question ciblée portant sur un phénomène ou une réalité que l'on souhaite étudier. L'objectif est de mobiliser les éléments (littérature scientifique, matériau de recherche, etc.) qui permettent de construire un raisonnement cohérent et nuancé qui apporte des éléments de réponse à une question précise. Cette question devra être strictement circonscrite. Elle portera sur un élément précis (une politique, une institution, un type d'acteur, durant une période historique donnée).

Exemple : Quelle a été la position défendue par le PPE dans le débat sur le système REACH intervenu au PE?

A contrario, des questions telles que « Où en est-on avec la citoyenneté européenne ? », « Quel rôle pour l'Europe dans les relations internationales ? », ou encore « Où va le syndicalisme européen ? » ne constituent pas des questions de départ adéquates pour la réalisation d'un mémoire.

Trois critères peuvent être utilisés pour s'assurer de la qualité d'une question de recherche¹ :

1. *Le critère de clarté* : La signification d'une bonne question de recherche est univoque, elle s'appuie sur des notions précisément définies. À cet égard, il faut privilégier les concepts rigoureusement construits aux termes généraux du langage commun. Mauvais exemple : « Quel est l'impact de l'Europe sur la démocratie ? ». Bon exemple : « Quels sont les effets de l'eupéanisation sur la représentation politique ? ».
2. *Le critère de faisabilité* : La portée de la question ne doit pas aller au delà de ce qui est réalisable dans le cadre d'un mémoire. Cette dimension est fondamentale dans la mesure où un des principaux écueils à éviter est de se laisser déborder par une ambition démesurée. Comme nous l'indiquons ci-dessus, il est primordial de bien circonscire d'emblée votre objet de recherche (temps, espace, dossier précis, un aspect précis d'un débat ou d'une politique européenne etc.). Mauvais exemple : « Quels sont les effets de l'eupéanisation sur la représentation politique ? Une comparaison France, Allemagne, Italie et Espagne ». Bon exemple : « Quels sont les effets de l'eupéanisation sur la représentation politique ? L'exemple de l'allocation des fonds structurels en Italie ».
3. *Le critère de pertinence* : L'ambition d'un mémoire est avant tout explicative. Le travail de recherche dont le mémoire constitue l'aboutissement ne vise pas à procéder à une évaluation, ni à énoncer des jugements de valeur. Le mémoire n'a pas pour

¹ QUIVY, Raymond, VAN CAMPENHOUDT, Luc, *Manuel de recherches en sciences sociales*, Paris, Dunod, 1988, pp. 24-34.

objectif premier de formuler des suggestions à l'adresse des instances de décisions ou à destination de ceux qui contestent les orientations prises par l'UE. La finalité d'un mémoire réside dans l'éclairage rationnellement construit qu'il apporte à la compréhension ou à l'explication d'un phénomène. Mauvais exemple : « Comment l'eupéanisation œuvre-t-elle à un recul de la démocratie ? » ; ou « Comment l'UE peut-elle renforcer son rôle de puissance civile dans les relations internationales ? ».

Ainsi, un mémoire portant sur la politique climatique de l'UE ne visera pas à en dénoncer les carences, ni à louer sur cette base les vertus du projet européen. Il pourrait par exemple, dresser l'inventaire des différentes mesures adoptées et tenter de les caractériser en mobilisant une typologie des instruments d'action publique (coercitif, persuasif, incitatifs, infrastructurels) puis retracer la genèse de l'élaboration de ces instruments (rapports de force politique, contraintes institutionnelles, considérations macro-économiques...). En bref, l'objectif poursuivi ne serait pas d'évaluer la politique de l'UE dans le domaine des changements climatiques, mais bien de la décrire puis de l'expliquer.

Remarque : Jugements de valeurs et « neutralité axiologique »

En sciences sociales, l'objectivité pure n'existe pas. Tout point de vue est influencé par la position sociale de celui qui l'adopte, par les valeurs et représentations qu'il porte en tant qu'individu socialisé au sein d'un groupe et d'une société donnés. Le choix d'un sujet à l'exclusion d'un autre (genre, défense, droits de l'homme environnement, concurrence, etc.), la formulation de la question de départ, le choix de la méthode, la sélection des sources pertinentes sont autant de moments qui révèlent en creux un certain point de vue, un positionnement axiologiquement marqué.

Exemples :

- Pour le sociologue, étudier l'effet des politiques de libéralisation des infrastructures portuaires sur les dockers par le biais d'une observation participante ;
- Pour l'historien, procéder à l'histoire des « grands hommes », plutôt qu'à celle des idées, ou des dynamiques sociales, ou encore à celle des techniques ;

Cela étant, le caractère socialement situé du point de vue de l'universitaire ne signifie pas que le contenu du travail scientifique puisse être réduit à ses conditions sociales de production. Le discours scientifique se distingue en effet des autres formes de discours sur le monde par ses conditions de production. Un propos n'acquiert le sceau de la scientificité que lorsqu'il se confronte avec succès à un certain nombre d'exigences qui fondent sa « fiabilité » spécifique (i.e. publicité des modalités de production du savoir, contrôle par les pairs de la pertinence de ces modalités, ouverture à la critique et à l'exercice de falsification). Reconnaître que tout travail sur le social – *lato sensu* – présuppose un certain point de vue n'implique donc aucunement de renoncer à la spécificité du travail scientifique et de sombrer dans un relativisme post-moderne.

Orientations bibliographiques :

BERTHELOT, Jean-Michel, *L'emprise du vrai. Connaissance scientifique et modernité*, Paris, PUF, 2008.

1.4. La problématique

Une des dérives les plus souvent rencontrées lors de la rédaction de mémoires est celle qui consiste à procéder à une compilation descriptive d'éléments factuels. Qu'elle soit inspirée par une herméticité à la réflexion théorique, ou qu'elle soit le produit de l'appropriation a-critique des impératifs propres aux univers que l'on cherche à étudier, ce prisme tend à réduire les études européennes à un commentaire plus ou moins éclairé de l'histoire et de l'actualité du projet européen. Si la maîtrise des éléments factuels d'un dossier constitue un des préalables indispensables à la réalisation d'un bon mémoire, elle ne remplace pas un travail d'analyse. En d'autres mots, l'objectif ultime d'un mémoire demeure l'élucidation d'un phénomène et non sa simple description.

Exemple 1 :

Sur la position du PSE par rapport à la directive REACH, un mémoire ne peut se contenter de décrire ce positionnement par la juxtaposition d'extraits d'entretiens ou de déclarations. Une fois cette description faite, il faut tenter d'en expliquer les propriétés (marchandage avec un autre groupe, pression des syndicats, pression d'un groupe national important, lobbying d'entreprises, tradition « productiviste »...).

Pour honorer cette ambition, le mémoire doit articuler les éléments dégagés par l'analyse aux cadres théoriques existants. En d'autres termes, le mémoire ne vise pas – ou pas directement – à répondre à des questions de société, il vise à apporter des éléments de réponse à des problématiques théoriques, c'est-à-dire des questionnements généraux et transversaux propres à une discipline ou à un champ particulier de cette discipline. Selon le registre de pertinence du mémoire (voir *infra*) cette ambition sera plus ou moins développée.

Exemple 2 :

Une analyse portant sur la position du PSE pourrait être reliée à une typologie des partis politiques européens basée sur l'idéologie (carte conceptuelle de Seiler et Rokkan).

1.5. La méthode

En sciences humaines, les méthodes de recherche sont définies en fonction des disciplines, voire en fonction des sous-disciplines, ou bien même des particularités d'objets de recherche spécifiques. Une même discipline peut reconnaître la pertinence et la légitimité de différentes approches méthodologiques. Le pluralisme méthodologique qui prévaut dans les sciences humaines est évidemment accentué par le caractère interdisciplinaire des études européennes. Selon la problématique choisie ou selon le terrain étudié (cfr critères opérationnels), la méthode à envisager sera différente.

Exemples d'association problématique-méthode :

Problématique	Méthode	Sources/matériau
Travail sur les idéologies ou sur les représentations sociales	Analyse de discours	Entretiens/documents
Travail sur le profil socio-démographique d'un groupe	Questionnaires	Données (formation, âge...)
Travail sur modes de socialisation des fonctionnaires de la Commission	Observation participante	Récit ethnographique

Les caractéristiques propres à un terrain de recherche peuvent déterminer les orientations méthodologiques à suivre.

Le panachage méthodologique, sans être interdit, est néanmoins déconseillé. Un travail cohérent repose généralement sur une méthode unique.

1.6. Les différents registres de pertinence

Un certain pluralisme des approches et perspectives prévaut dans le champ des études européennes. Différents registres de pertinence nous paraissent identifiables :

- Une pertinence empirique qui consiste à maîtriser un dossier, des enjeux, une législation.
Exemple : Comparaison des positions françaises et allemandes par rapport à la réforme du système européen d'échange de quotas d'émissions.
- Une pertinence théorique qui vise à l'explicitation d'un aspect de la pensée d'un auteur ou d'un courant de la littérature relatif aux études européennes.
Exemple : La question de la légitimité démocratique dans le cosmopolitisme d'Ulrich Beck.
- Une pertinence heuristique dont la finalité est l'enrichissement d'une discipline par la confrontation entre empirie et théorie.
Exemple : La théorie des « Nouveaux Mouvements Sociaux » et la mobilisation anti-Bolkenstein.

En dépit d'incontestables divergences, ces différentes approches partagent au moins deux points communs. La démarche de base doit demeurer explicative et procéder à une forte distanciation par rapport aux valeurs et préjugés qui imprègnent le sens commun.

Votre méthode doit être adaptée à votre problématique et à votre terrain. Il existe plusieurs manières de produire un savoir pertinent sur les questions européennes.
Votre démarche doit cependant demeurer explicative plutôt que descriptive.

2. Le mémoire comme production formelle

2.1. *Le volume*

Le volume devra être compris entre 80 et 100 pages en interligne 1,5 – soit approximativement entre **200.000 et 250.000 signes au maximum** – espaces et notes infrapaginales inclus (hors bibliographie et annexes éventuelles). Si ce volume peut paraître important, il suppose toutefois une capacité de synthèse et l'obligation d'aller à l'essentiel.

2.2. *La structure*

La question de la structuration du mémoire constitue un enjeu de forme et de fond. De forme, car une structure claire et équilibrée, reprenant les parties constitutives de tout travail universitaire, opère une mise en forme qui indique au lecteur la teneur générale de votre démonstration et elle suggère en outre une première appréciation de la qualité de votre travail. En d'autres termes, avec la page de garde et la bibliographie, la structure est un des éléments les plus visibles de votre travail, autant la soigner pour susciter l'intérêt du lecteur.

Remarques :

- Un travail sans introduction ou sans conclusion sera jugé irrecevable.
- Un travail de 80 pages comprenant 20 pages d'introduction sera jugé déséquilibré.
- Un travail de 100 pages ne comprenant que 4 titres sera perçu comme indigeste

L'élaboration de la structure du mémoire comporte aussi une dimension de fond dans la mesure où elle reflète la cohérence de votre démarche. Les titres et sous-titres sont les « panneaux indicateurs de votre mouvement de pensée »². Une bonne structure indique au lecteur les principales étapes de votre démarche intellectuelle. La clarté – ou la confusion – d'une démonstration se reflète nécessairement dans la structure d'un travail. Il serait hardi et même absurde de quantifier précisément le nombre de titres ou de subdivisions requis dans un mémoire, car cela dépend des cas de figure.

La structure peut comprendre les parties suivantes dans l'ordre indiqué. Le contenu et la taille de ces différentes rubriques peuvent varier, mais elles doivent toutes être présentes dans un mémoire. Certaines parties, telles les remerciements, les avant-propos ou les annexes, sont facultatives. D'autres, comme l'introduction, la table des matières, la conclusion, la bibliographie ou le système de notes bibliographiques, sont obligatoires. Ces parties sont la condition de la scientificité du travail et, à ce titre, elles sont indispensables à son évaluation.

2.2.1. **La page de garde**

La page de garde doit reprendre les informations suivantes :

1. Nom et prénom de l'étudiant
2. Titre et éventuel sous-titre du mémoire
3. Nom et prénom du directeur du mémoire
4. Nom(s) et prénom(s) du/des membre(s) du jury

² BEAUD, Michel, *L'art de la thèse*, Paris, La Découverte, Coll. Repères, 2006, p.121.

5. Année académique et session
6. Noms des deux universités et Instituts co-organisant le Master 120
7. Dénomination de la filière suivie

2.2.2. Avant-propos, remerciements et dédicace

Ces éléments sont facultatifs. Ils s'insèrent après la page de garde et avant la table des matières.

2.2.3. La table des matières

La table des matières est la liste des subdivisions du mémoire. Elle reprend les titres et les sous-titres avec leur numéro tels que figurant dans le corps du texte (1, 1.1., 1.2., etc.). Elle reprend également la bibliographie et ses éventuelles subdivisions ainsi que les annexes. À chaque titre ou sous-titre correspond un numéro de page.

La table des matières peut être générée automatiquement par le logiciel de traitement de texte. Pour ce faire, chaque niveau de titre aura préalablement été identifié en tant que « style » (Titre 1, Titre 2, Titre 3, etc.) et chaque titre sera associé au style correspondant.

Les titres et les sous-titres qui structurent le mémoire doivent être numérotés de façon claire et cohérente. Il est recommandé de numéroter les titres suivant l'un des deux modèles présentés ci-après, en évitant de les mélanger. Par exemple, un titre « 1.A. » est à proscrire :

Le modèle décimal :	Le modèle alphanumérique :
1. Titre de niveau 1	I. Titre de niveau 1
2. Titre de niveau 1	II. Titre de niveau 1
2.1. Titre de niveau 2	A. Titre de niveau 2
2.2. Titre de niveau 2	B. Titre de niveau 2
2.2.1. Titre de niveau 3	1. Titre de niveau 3
2.2.1.1. Titre de niveau 4	a. Titre de niveau 4

Lorsqu'un chapitre est divisé en sous-sections, il faut nécessairement au moins deux sous-sections. Chaque titre annonce une division du corps du texte. Toute division implique obligatoirement l'existence de deux parties. Autrement dit, il faut éviter les « sous-titres orphelins » tel que le « 1.1. » de l'exemple suivant :

1. Présentation du sujet
 - 1.1. ~~Hypothèse~~ [sous-titre orphelin]
2. Méthodologie

De même, il faut veiller à éviter les structures déséquilibrées. Plusieurs sous-sections correspondant à un même niveau de titre doivent avoir une taille relativement équivalente. À titre d'exemple, une partie « 1.1. » de 3 pages ne peut être suivie d'une partie « 1.2. » qui compterait 25 pages et d'une partie « 1.3. » qui totaliserait 15 pages. Cette exigence formelle traduit en réalité des considérations de fond. Dans la mesure où la structure du travail traduit la hiérarchisation des données et arguments effectuée par l'étudiant, ce type de déséquilibre révèle généralement une faiblesse dans cette hiérarchisation, et donc une faiblesse du

raisonnement. Si une partie peut être traitée en trois pages là ou une autre partie en nécessite vingt-cinq, c'est que ces deux parties n'ont pas le même poids. En conséquence, elles ne devraient pas être traitées au même niveau de titre.

2.2.4. L'introduction

Comme indiqué plus haut, tout travail universitaire comprend *nécessairement* une introduction et une conclusion. L'introduction permet une mise en contexte du sujet et de son importance. L'étudiant y présente l'objet de sa recherche, sa problématique, la ou les hypothèse(s) de travail privilégiée(s) ainsi que la démarche/méthode qui a été adoptée. Le choix de la méthode doit faire l'objet d'une justification soulignant la cohérence de la méthode choisie au regard de la question de recherche.

L'introduction est également la partie du mémoire dans laquelle l'étudiant pourra utilement présenter l'« état de l'art ». Faire l'état de l'art, c'est découvrir, dans la littérature, ce que la communauté scientifique a produit antérieurement sur le sujet du mémoire. Un bon état de l'art suppose que l'étudiant se rende compte de ce qui a déjà été dit, mais aussi de ce qui ne l'a pas encore été. L'état de l'art se traduit par une présentation extrêmement synthétique et raisonnée des travaux pré-existants.

2.2.5. Le corps du texte

Il est conseillé d'éviter de segmenter le mémoire en une multitude de sous-sections. Sauf exception, un mémoire de 80 à 100 pages ne devrait pas comporter plus de trois ou quatre niveaux de titre. Le résultat d'ensemble doit être un texte suivi divisé en sections. Les présentations s'apparentant à un plan hyper segmenté ou à une succession d'énumérations sont à proscrire. À ce titre, il faut veiller à limiter au maximum l'usage des listes dites « à puces ou numéros ». Le modèle à suivre est celui des monographies ou des articles scientifiques consultés lors de l'élaboration du mémoire.

2.2.6. La conclusion

La conclusion revient sur les principaux enseignements pouvant être tirés du travail réalisé. L'étudiant y présente synthétiquement les principaux résultats de sa recherche. Aucune donnée empirique nouvelle ne doit en principe s'y trouver. Contrairement à une idée reçue, la conclusion n'est pas le lieu de l'expression d'une opinion personnelle. Elle peut, par contre, souligner les limites du travail qui a été menés et/ou les pistes de recherche qui pourraient être développés pour l'approfondir. Il faut cependant garder à l'esprit que le fait de signaler les limites d'un travail ne dédouane pas l'étudiant à l'égard d'un mémoire qui développerait insuffisamment son objet.

2.2.7. La bibliographie

La bibliographie doit être présentée suivant les règles de l'art et comprendra des subdivisions. On y distinguera les sources secondaires (livres, ouvrages collectifs, articles, etc.) des sources de première main (documents officiels).

Les sources secondaires sont classées par ordre alphabétique du nom de l'auteur. Les ouvrages et articles d'un même auteur sont classés par ordre chronologique, en commençant par les plus anciens.

Les sources primaires seront classées par institution puis par date de publication ou d'adoption, en commençant par les plus anciennes.

Exemple de structure d'une bibliographie :

1. Ouvrages
2. Articles scientifiques
3. Contributions dans des ouvrages collectifs
4. Communications, working papers et rapports de recherches
5. Documents officiels
 - 5.1. *Conseil européen*
 - 5.2. *Conseil de l'Union européenne*
 - 5.3. *Commission européenne*
 - 5.4. *Parlement européen*
 - 5.5. *Autres*

2.2.8. Les annexes

Certains documents utilisés pour la rédaction du mémoire peuvent être proposés en annexe, tels une édition particulière d'un texte, un protocole d'enquête, une retranscription d'entretien, une copie d'un document d'archive, un tableau, des données chiffrées, etc. Les illustrations photographiques ne présentent généralement que peu d'intérêt. Elles ne se justifient que dans la mesure où elles apportent une réelle plus-value au mémoire.

Les annexes ne doivent pas être strictement nécessaires à la bonne compréhension du corps du mémoire. Elles ne sont pas une façon détournée de dépasser la limitation du nombre de pages imposée dans le cadre du mémoire.

Structure du mémoire : synthèse

1. Page de garde

2. Avant-propos, remerciements, dédicace

3. Table des matières

4. Introduction

- Mise en contexte du sujet et de son importance
- Présentation et définition de la question de recherche
- Lien entre cette question et une problématique de recherche
- Description de la littérature existante en relation avec le sujet et la problématique choisis
- Présentation de la démarche adoptée

5. Corps du mémoire

- Partie descriptive des recherches menées
- Partie descriptive des résultats
- Analyse et interprétation des résultats

6. Conclusion

- Résultats les plus importants
- Prolongements possibles

7. Bibliographie

8. Annexes éventuelles

2.3. *Présentation et rédaction*

Une bonne présentation du travail a une influence certaine sur le lecteur. Le respect des consignes en la matière est requis, sous peine de ne pas voir le travail accepté.

Dans un travail scientifique, l'**orthographe** a une importance non négligeable. De même, le **style de rédaction** d'un travail scientifique est primordial. Il doit comporter les caractéristiques suivantes :

1. *Précision* : le langage écrit est plus complexe et plus précis que le langage parlé (nombre de mots, variété du vocabulaire, phrases complètes, etc.). Éviter cependant « l'emphase obscurcissante », c'est-à-dire la tendance à s'exprimer de façon inintelligible sous couvert de scientificité.
2. *Formalité* : cela signifie éviter les formules empruntées au langage parlé ainsi que le style direct.
3. *Objectivité* : il est nécessaire d'insister sur l'information, le contenu du travail et non sur son auteur. En conséquence, il est recommandé d'éviter l'usage de la première personne du singulier (« je ») et de lui préférer la première personne du pluriel (« nous »), ainsi que les formes de construction impersonnelles.
4. *Explicite* : l'auteur doit mettre en évidence les liens logiques entre les parties (termes spécifiques : inversement, de plus, en conséquence, etc.), et faciliter la compréhension du lecteur. Il ne revient pas aux lecteurs d'établir par lui-même les liens que l'étudiant souhaite établir dans son travail.
5. *Responsabilité* : l'auteur est le garant, en dernière instance, de la fiabilité de son propos et il lui incombe par conséquent d'étayer tous ses arguments en mobilisant le procédé idoine (citation, tableau de chiffres...). A cet égard, l'usage du conditionnel peut s'avérer nécessaire.

Présentation et rédaction : conseils pratiques

- Utiliser des synonymes et des expressions de transition
- Varier les constructions de phrase, éviter les phrases trop longues et le remplissage
- Être attentif au placement des subordonnées
- Éviter la succession de négations
- **Relire le travail plusieurs fois** (il reste toujours des fautes) et le faire relire par quelqu'un d'autre, qui pourra apporter un regard extérieur.
- Soigner le style, sans pour autant faire des phrases trop longues/trop chargées/pompeuses.
- Structurer les idées en paragraphes unis, cohérents, de longueur moyenne.
- Éviter l'utilisation de multiples pronoms (le lecteur ne sait plus à quel nom le pronom se réfère)

Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, la **structure** du travail est également essentielle pour la bonne compréhension des arguments. Outre la structure des titres et sous-titres, un travail scientifique est généralement subdivisé en parties et/ou en paragraphes. Un paragraphe est un

groupe de phrases qui développe une seule et même idée (critère d'unité). Chaque phrase du paragraphe doit être reliée à l'autre de façon logique (critère de cohérence). De même, un paragraphe doit contenir une phrase-sujet, indiquant l'idée centrale du paragraphe. Le reste du paragraphe développe le thème de cette phrase-sujet et l'appuie d'informations et d'arguments (exemples, données, témoignage, définition, ...).

Orientations bibliographiques

LENOBLE-PINSON, Michèle, *La rédaction scientifique*, Bruxelles, De Boeck et Larcier, 1996.

MEYER, Bernard, *Maîtriser l'argumentation*, Paris, Armand Collin, 2004.

2.4. Les références

Les références bibliographiques et les renvois aux sources de première main (entretiens, données d'enquête, archives etc.) sont un élément essentiel de tout travail universitaire. Elle sont une condition *sine qua non* de sa scientificité. Là où la bibliographie – reprise en fin de mémoire – permet d'examiner rapidement l'ensemble des sources mobilisées par l'étudiant, le système de référence – figurant dans le corps du mémoire – permet au lecteur de se faire une idée précise de la stratégie de recherche qui a été privilégiée. L'étudiant a-t-il couvert un large spectre de la littérature existante ou bien s'est-il contenté de quelques références ? Sait-il faire dialoguer entre-elles des littératures différentes ? Chaque partie du mémoire est-elle le fruit d'un travail de réflexion ou bien n'est-elle qu'une simple synthèse d'un ouvrage ou d'un article traitant du thème abordé ?

2.4.1. La bibliographie

La bibliographie doit rassembler tous les ouvrages et documents – cités ou non – utilisés dans le cadre du travail de recherche. Il n'existe pas de procédé unique de présentation des références. Celui-ci varie en fonction des systèmes et traditions scientifiques. Le plus important est d'être **cohérent** dans ses choix, de ne pas mélanger les systèmes et de s'y tenir pour toutes les références.

Comme indiqué plus haut, la bibliographie doit présenter de façon **séparée** les différents **types de sources**. Il convient donc de faire apparaître des sections dans la bibliographie, chaque section reprenant les références d'un type de source (ouvrages, articles scientifiques, articles de presse, documents officiels, sources Internet, etc.). Dans chaque section, les références sont classées par **ordre alphabétique du nom de l'auteur** ou, à défaut, de la première lettre du titre.

Cet ordre de présentation correspond à une forme de hiérarchie des sources. À titre d'exemple, un ouvrage ou un article scientifique a plus de poids qu'un article de presse ou qu'un document internet.

Nous pouvons même considérer que la qualité intellectuelle d'un mémoire se reflète, au moins pour partie, dans la qualité de sa bibliographie. Un mémoire faisant état de la mobilisation de nombreux textes scientifiques sera présumé découler d'un profond travail de synthèse et d'analyse de la littérature, alors qu'*a contrario*, un mémoire reposant essentiellement sur des articles de presse et des sites internet sera considéré comme superficiel et peu sérieux.

Notons à ce titre que l'accès à internet a profondément modifié notre rapport à l'information. Le web offre un accès permanent et immédiat à une masse considérable de données. Si cette évolution ouvre des perspectives intéressantes pour le chercheur et l'étudiant (accès facilité aux documents officiels, à certains articles de revues scientifiques, etc.), elle peut s'avérer catastrophique lorsqu'elle donne lieu à des utilisations « sauvages ». En effet, de nombreux travaux d'étudiants semblent désormais reposer essentiellement sur la juxtaposition chaotique d'éléments trouvés au hasard de pérégrinations sur la toile. Toute la plus-value intellectuelle tirée de la démarche décrite plus haut s'en trouve menacée. Lorsque plus aucun cadre rationnellement élaboré ne dirige la recherche d'un étudiant, celle-ci aboutit le plus souvent à des mémoires médiocres, voire irrecevables car sans profondeur ni cohérence. Il est donc recommandé de n'utiliser internet qu'avec parcimonie, c'est-à-dire lorsque la démarche que vous aurez construite le justifiera.

2.4.2. Présentation des références bibliographiques

Une référence bibliographique peut s'apparenter à une adresse. Elle doit contenir un certain nombre d'éléments, séparés par des virgules, et respecter un ordre précis dans leur présentation, et ce, afin de permettre au lecteur de retrouver non seulement le document cité dans l'édition utilisée par l'étudiant, mais aussi, dans le cas d'une note de bas de page la passage exacte mobilisé par l'étudiant.

➤ *Référence renvoyant à une monographie*

- 1) **Nom de famille** du ou des auteurs en **majuscule**.
- 2) **Prénom(s)** de l'auteur : TOUJOURS en entier (en minuscule), ou TOUJOURS en abrégé.

Remarque : s'il y a *plusieurs auteurs* :

- soit il est indiqué qui a pris la direction de l'ouvrage, et l'on mentionne (dir.) (pour « sous la direction de ») après le nom du directeur dans le cas d'un ouvrage en français et (ed.) ou (eds.) dans le cas d'un ouvrage en anglais ;

- soit aucun des auteurs n'est responsable de ces fonctions. Dans ce cas, on cite le premier nom, suivi de la mention (*et al.*), ou , *et al.*, (pour « *et alii* », « et les autres » en latin).

- si vous citez un *ouvrage anonyme*, c'est la première lettre du titre de l'œuvre qui permet le classement alphabétique au sein de la bibliographie.

- 3) **Titre de l'ouvrage** en ITALIQUE (remarque : les ouvrages en français ne prennent en général qu'une majuscule au premier mot du titre ; les ouvrages anglophones prennent souvent des majuscules à chaque nom commun du titre ; si vous citez le sous-titre, il faut mettre un point après le titre).
- 4) Le **volume** ou le **tome**, le cas échéant.
- 5) **Adresse bibliographique** : TOUJOURS le lieu, la maison et la date d'édition.

Remarque : si vous désirez indiquer la collection dans laquelle a été publié l'ouvrage, vous pouvez la mentionner entre la maison d'édition et la date.

Remarque : s'il n'y a aucune indication concernant le lieu et/ou la date, on le signale par les expressions « sine loco », s.l., ou « sine dato », s.d., ou encore « sine loco non dato », s.l.n.d.

- 6) **Le nombre de page** : élément facultatif en ce qui concerne la bibliographie (pas pour les notes en bas de pages). Lorsqu'il est donné, il se trouve en fin de référence. Si vous décidez de le mentionner, le faire pour TOUS les ouvrages.

Exemple :

BERNSTEIN, Serge, MILZA, Pierre, dir., *Axes et méthodes de l'histoire politique*, Paris, P.U.F., 1998, 448 p.

OST, François, *La nature hors la loi*, Paris, La Découverte, Coll. Textes à l'appui / série écologie et société, 1995, 343 p.

➤ *Référence renvoyant à une partie d'un ouvrage collectif*

Dans ce cas, la référence est composée de deux parties reliées entre elles par « in » ou « dans ». La première partie doit comporter :

- 1) Le **nom** de l'auteur de la partie, cité en majuscule ;
- 2) Le **prénom** de l'auteur de la partie, cité en entier (minuscule) ou en abrégé ;
- 3) Le **titre de la partie**, cité entre guillemets.

La seconde partie se présente de manière semblable aux monographies.

Exemple :

DELORME, Hélène, « Les agriculteurs et les institutions communautaires : du corporatisme agricole au lobbyisme agro-alimentaire », in BALME, Richard, CHABANET, Didier, WRIGHT, Vincent, dir., *L'action collective en Europe*, Paris, Presses de Sciences po, 2002, pp. 313-346.

➤ *Référence renvoyant à un article scientifique*

Il s'agit d'un troisième cas de figure. Dans ce cas-ci, la référence mentionnera, dans l'ordre indiqué :

- 1) **Nom** du ou des auteurs en majuscule
- 2) **Prénom** de l'auteur en abrégé ou en entier, en minuscule
- 3) **Titre de l'article** entre guillemets
- 4) **Titre de la revue** en italique
- 5) **Le tome** (« t. ») ou **le volume** (« vol. ») dans lequel se trouve l'article
- 6) **Le numéro** (« n° ») dans lequel se trouve l'article
- 7) Le **jour**, le **mois** et l'**année** de parution (selon disponibilité)
- 8) Les **pages** de référence de l'article (« p. 4 » ou « pp. 1-67 »).

Exemple :

OLSEN, Johan, « The Many Faces of Europeanization », *Journal of Common Market Studies*, vol. 40, n° 5, 2002, pp. 921-52.

➤ *Référence renvoyant à une publication officielle*

Compte tenu de la diversité de ce genre de publications, il est difficile de définir une présentation-type les concernant. Cependant, il faut que le lecteur ait à sa disposition suffisamment d'informations pour retrouver le texte dont il est fait mention. Ainsi, seront généralement indiqués:

- a. l'organisme dont le texte est issu
- b. le titre du document en italique
- c. le lieu de publication
- d. l'année de publication
- e. le numéro de référence du document

Exemples

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES, *Rapport de la Commission nationale pour les Problèmes Éthiques*, Sénat, session 1976-1977, n° 954, p.54.

COMMISSION EUROPÉENNE, *Livre blanc de la Commission européenne sur la gouvernance*, Bruxelles, 2001, COM (2001) 428 final.

➤ *Les références Internet*

Le recours aux sources Internet tend à se multiplier. Il est par conséquent important de rappeler qu'une recherche de niveau universitaire ne peut se limiter aux seules références trouvées sur le web. Un mémoire ne peut être élaboré valablement sans une consultation intensive des monographies et articles scientifiques. Internet n'est qu'un outil parmi d'autres qui ne remplace pas les bibliothèques. Par ailleurs, compte tenu de la qualité très inégales des sources accessibles, l'usage de l'outil Internet nécessite un effort de distanciation critique important. Face à chaque source, il faudra s'interroger sur son émetteur (acteur ou analyste?), son statut (engagé ou non?) et son degré de validité (scientifique ou non?). Excepté pour les sources de première main, on privilégiera par conséquent les sites universitaires.

La présentation des sources Internet se fait sur le même modèle que les autres sources. Deux cas de figure sont possibles.

1. *Le document existe par ailleurs en version papier* : Si le document existe sous format papier et électronique il n'est pas indispensable de préciser qu'il a été obtenu sur le web. Il peut s'agir, par exemple, d'articles de revues scientifiques disponibles sur Internet grâce aux catalogues de périodiques électroniques ou de documents officiels par ailleurs publiés au Journal Officiel des Communautés européennes.

Exemples :

- Les articles de périodiques électroniques accessibles en ligne au départ du site des bibliothèques des FUSL ou de l'UCL (JSTOR, Blackwell Synergy, Springer Link, etc.).
- La plupart des documents officiels de l'Union européenne tels que les règlements, directives, conclusions, communications, etc.

Exemples : site Eurlex : <http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm> ou PreLex : <http://ec.europa.eu/prelex/apcnet.cfm?CL=fr>).

2. *Le document est uniquement disponible sur le web* : Si le document est clairement identifié par un auteur et un titre, il faut le référencer comme un site web, mais en précédant la référence des nom et prénom de l'auteur ainsi que du titre du document. Lorsque l'auteur n'est pas identifié, la référence commence simplement par le titre. En aucun cas, la référence à une source Internet ne peut se limiter à un simple URL. Il faut au minimum mentionner la partie du site consultée, l'organisation concernée, l'URL complète de la page, date de consultation.

Exemple :

Structure de l'Agence européenne pour la gestion des frontières extérieures (FRONTEX), site de l'Agence FRONTEX, http://www.frontex.europa.eu/legal_basis/ consulté le 14 février 2008.

2.4.3. Citations et notes de bas de page

➤ *Les citations textuelles*

Dans ce premier cas de figure, on reprend une phrase, une partie de phrase ou une partie de paragraphe. Cette citation est identifiée par un appel de note sous forme de chiffre, que l'on insère immédiatement après le dernier mot de la citation. Un appel de note peut se faire automatiquement grâce aux fonctions « note de bas de page/footnotes » des programmes de traitement de textes.

Toute citation est une reproduction intégrale et fidèle. Le texte cité ne peut être modifié, même si l'on y constate des erreurs. Dans un tel cas, on ne corrige pas l'erreur mais on la signale en plaçant la mention (*sic*) immédiatement après le mot qui contient l'erreur.

Si la citation sortie de son texte d'origine ne peut être comprise sans quelques précisions complémentaires, quelques mots peuvent y être rajoutés. De même si l'ensemble de la phrase n'apparaît pas intéressant à citer, il est possible d'omettre une partie de celle-ci. Ces ajouts ou omissions ne peuvent cependant altérer le sens du propos de son auteur. Dans les deux cas, la modification du texte s'effectue comme suit:

Ajout: « *Il nous apparaît comme une vérité incontestable que lorsqu'une forme de gouvernement, quelle qu'elle soit, constitue une menace pour ces principes [les principes de liberté, d'égalité et de fraternité], le peuple dispose d'un légitime droit à la révolte* ».

Omission: « *Pour étudier le processus de civilisation, il faut procéder [...] à l'examen simultané des changements des structures psychiques et des changements des structures sociales dans leur ensemble* ».

➤ *Les citations « non-textuelles » ou références*

Le renvoi à une référence bibliographique n'intervient pas seulement lorsque l'on cite textuellement les mots d'un auteur. Un appel de note doit également être effectué lorsque l'on

emprunte une **idée** ou des **données** précises (chiffres, statistiques, ...). Comme pour les citations textuelles, il importe d'accompagner ces idées/informations d'une référence. Ne pas le faire constitue un **plagiat**. Tout plagiat est sanctionné très durement puisqu'il implique l'attribution d'un zéro. De plus, le plagiat étant assimilé à une forme de fraude, il est passible de poursuites disciplinaires pouvant aboutir, pour les cas les plus graves, à l'annulation de tous les crédits obtenus au cours d'une année académique, voire à l'interdiction de ré-inscription.

Afin de lutter contre le plagiat, les mémoires peuvent être soumis à un logiciel de vérification performant. Les étudiants sont donc tenus de remettre, en plus de la version « papier », une version électronique de leur mémoire. En outre, le mémoire sera précédé de la déclaration suivante :

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »

Pour toute information complémentaire concernant le plagiat, veuillez vous référer aux codes de déontologie en vigueur à l'UCL et aux FUSL.

- <http://www.fusl.ac.be/4D/PDF/codedeontologie.pdf>
- <http://www.uclouvain.be/61095.html>

Les notes de bas de page sont essentielles. Elles permettent au lecteur de situer d'où viennent les éléments de réponse, les arguments fournis dans le développement. Elles sont **obligatoires** à tout moment, et non pas uniquement dans le cas de citations textuelles. Sans elles, le travail effectué sera considéré comme du **plagiat**. Il faut donc en faire de façon systématique. Deux notes par page est un minimum.

➤ *La répétition d'une référence déjà citée*

Lorsque l'on cite un article ou un ouvrage pour la première fois, il faut indiquer la référence de manière complète (tel que présenté dans la bibliographie). Mais si une référence a déjà été citée dans un travail, il n'est pas indispensable de la redonner de manière complète. Des systèmes d'abréviation existent afin d'éviter d'avoir à réécrire la référence dans son intégralité.

a) op. cit.

On utilise op. cit. lorsque l'on cite le même ouvrage mais de façon non consécutive. Cela signifie qu'on a déjà cité la source, mais qu'une autre référence est intercalée entre les deux ou que les deux références ne se situent pas sur la même page.

Exemple:

¹ HABERMAS, Jürgen, *Après l'Etat-nation*, Paris, Fayard, 200, p. 126.

² DESCHOUWER, Kris, DE WINTER, Lieven, « La corruption et le clientélisme : le spectre italien ? », in MARTINIELLO, Marco, SWYNGEDOUW, Marc, *Où va la Belgique ? Les soubresauts d'une petite démocratie européenne*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 145.

³ HABERMAS, Jürgen, *op. cit.*, p. 149.

b) Ibid.

On utilise l'abréviation **ibid.** lorsque **l'on cite de manière consécutive des pages différentes d'un même ouvrage**. Dans le cas où l'on choisit d'avoir recours à des notes de bas page et non à des notes regroupées en fin de chapitre, le terme "consécutif" signifie que la référence complète et sa forme abrégée se trouvent **sur la même page** du travail.

Exemple:

¹ HABERMAS, Jürgen, *Après l'Etat-nation*, Paris, Fayard, 200, p. 126

² *Ibid.*, p.134.

c) Ibidem

On utilise l'abréviation **ibidem** lorsque **l'on cite de manière consécutive la même page d'un même ouvrage**.

Exemple:

¹ HABERMAS, Jürgen, *Après l'Etat-nation*, Paris, Fayard, 200, p. 126

² *Ibidem*.

d) loc. cit.

On utilise *loc. cit.* lorsque **l'on cite le même article mais de manière non consécutive**.

Exemple:

¹ OLSEN, Johan, « The Many Faces of Europeanization », *Journal of Common Market Studies*, vol. 40, n° 5, 2002, p. 930.

² LABAYLE, Henri, « Un espace de liberté, de sécurité et de justice », *Revue Trimestrielle de Droit européen*, vol.33, n°4, octobre-décembre 1997, p.117

³ OLSEN, Johan, *Loc.cit.*, p. 932.

Présentation d'une référence : synthèse

Référence complète :

Monographie : NOM, Prénom, *Titre*, lieu d'édition, maison d'édition, date.

Ouvrage collectif : NOM (auteur de l'article), Prénom, « Titre de l'article », in NOM (éditeur), Prénom, *Titre de l'ouvrage collectif*, lieu d'édition, maison d'édition, date, pages.

Revue : NOM, Prénom, « Titre de l'article », dans *Nom de la revue*, volume, n°, date, pages.

Abréviations :

Ibid. : on cite de manière consécutive des pages différentes d'une même source.

Ibidem : on cite de manière consécutive la même page d'une même source.

Op. cit. : on cite le même ouvrage mais de façon non consécutive.

Loc. cit. : on cite le même article de périodique mais de façon non consécutive.

Orientations bibliographiques

LENOBLE-PINSON, Michèle, *op.cit.*, pp.110-38.

INGBER, Léon, *Guide des citations, références et abréviations juridiques*, Bruxelles, E. Story-Scientia, Bruylant, 1990, pp.1-60.

3. Les modalités pratiques

3.1. *La langue*

Conformément au caractère bilingue du Master 120 en études européennes, le mémoire peut être rédigé soit en français, soit en anglais.

3.2. *Le choix du sujet*

Moyennant le respect des considérations académiques et intellectuelles évoquées précédemment, l'étudiant est libre de choisir le sujet qui a sa préférence. Deux modalités sont possibles. Première possibilité, l'étudiant peut choisir un sujet figurant sur la liste des propositions de sujets de mémoires qui est établie annuellement par le corps enseignant des deux Instituts d'études européennes. Cette liste est diffusée par le secrétariat. Seconde possibilité, l'étudiant peut proposer une thématique originale ne figurant pas sur la liste des propositions de sujet. Dans ce second cas, la recevabilité du thème de mémoire sera évaluée par la commission des mémoires. Afin de mettre toutes les chances de son côté, il est conseillé à l'étudiant de prendre contact avec le promoteur pressenti afin de s'assurer tant de sa disponibilité que de la pertinence du sujet proposé.

Au plan pratique, le choix du sujet s'effectue par le biais du **formulaire *ad hoc* « Mémoire de fin d'études pour le Master 120 en études européennes – Choix du sujet de mémoire »** (voir en annexe). L'étudiant y mentionne un sujet de premier choix et mentionne un second sujet alternatif. Ce formulaire doit être remis au titulaire du séminaire d'encadrement des mémoires et au secrétariat. Il est demandé aux étudiants d'exposer en une page A4 maximum (dactylographiée) la motivation du choix et la manière dont le traitement du sujet est envisagé. Pour les thématiques générales proposées par les professeurs, l'étudiant ne doit pas hésiter à préciser la problématique selon ses centres d'intérêts personnels (précisions sur le(s) pays ou région, délimitation du sujet, étude de cas, cadre théorique, etc.). Il convient par ailleurs de mentionner le nom du professeur si le sujet fait partie des sujets proposés ou, dans le cas d'une thématique originale, si un professeur a déjà donné son accord pour diriger le mémoire.

Le choix du sujet implique un travail de recherche préalable de l'étudiant. La proposition doit être une proposition argumentée et problématisée dénotant d'une connaissance minimale du thème envisagé. Pour arrêter le choix de leur sujet et de leur problématique les étudiants peuvent bénéficier de l'aide fournie par le titulaire du séminaire d'encadrement des mémoires à l'occasion de permanences. Le promoteur reste toutefois, *in fine*, la personne de référence pour la définition du sujet.

3.3. *Le rapport de recherche*

Afin d'obtenir la validation des crédits ECTS liés au mémoire en première année de Master, l'étudiant doit remettre à son promoteur un rapport de recherche faisant état des progrès réalisés dans la définition du sujet et dans la problématisation du mémoire. Ce rapport de recherche compte 2 ou 3 pages A4 maximum. Il comprend une bibliographie.

Dans son rapport de recherche, l'étudiant doit préciser son sujet de mémoire, si une telle précision s'avère nécessaire à ce stade. Il doit également développer la problématique choisie

pour aborder ce sujet et les éventuelles hypothèses de recherche. L'étudiant veillera en outre à faire état de ses choix méthodologiques (Quelle est la méthodologie choisie pour la collecte et le traitement de l'information ? Quels types de sources ou de données seront mobilisées ?) et théoriques (Dans quel cadre conceptuel/courant théorique s'inscrit le mémoire ?). Enfin, le rapport de recherche comprendra obligatoirement une bibliographie soulignant l'état d'avancement des recherches bibliographiques et documentaires réalisées par l'étudiant.

Le rapport de recherche ne fait pas l'objet d'une notation traditionnelle. Il est évalué par le promoteur sur un mode binaire : « v » pour « a satisfait » ou « w » pour « n'a pas satisfait ». La mention « a satisfait » permet la validation des crédits ECTS pour la première année.

Le rapport de recherche vise à obliger l'étudiant à s'investir dès la première année de mémoire dans l'élaboration de son mémoire. Il importe par conséquent de ne pas sous-estimer l'importance de cette première étape. Un mauvais rapport de recherche sera un très mauvais signal envoyé au promoteur du mémoire.

Le rapport est à remettre au promoteur et au responsable du séminaire d'encadrement des mémoires (avec copie au secrétariat) le premier jour de la session d'examens de juin pour la première session ou le premier jour de la session d'examens de août-septembre pour la seconde session.

3.4. *L'encadrement par le promoteur du mémoire*

La réalisation du mémoire se fait sous la direction d'un promoteur qui est le principal responsable du suivi de ce travail et le meilleur juge des orientations qu'il convient de donner aux recherches menées. Le mémorant informe le promoteur de l'avancement de sa recherche et lui soumet les versions provisoires de son mémoire que le promoteur lui demande. Il est important que l'étudiant soit proactif et sollicite son promoteur. Au vu des multiples obligations auxquelles les universitaires doivent faire face, il leur est en effet très difficile d'être à l'initiative des rencontres « mémorant-promoteur ».

Lors de la dernière rencontre entre le mémorant et le promoteur, celui-ci signe un formulaire d'**autorisation de déposer le mémoire** (voir en annexe : « formulaire d'autorisation d'imprimer »). Le promoteur peut refuser d'autoriser le dépôt d'un mémoire dont le contenu ne lui aurait pas été préalablement soumis. Il peut aussi autoriser le dépôt du mémoire avec la mention *sous la seule responsabilité de l'étudiant*. Cette mention indique que le mémoire peut être éventuellement refusé par le promoteur et le rapporteur à l'issue de la séance de défense.

3.5. *Le séminaire d'encadrement des mémoires*

Outre le suivi de son promoteur de mémoire, l'étudiant bénéficiera des séances organisées dans le cadre du séminaire des mémoires prévu dans le cursus de la seconde année du Master. Ces séances auront pour principal objectif de permettre aux étudiants de présenter devant leurs pairs l'état de leur recherche. Le séminaire sera encadré par un membre du personnel académique de l'Institut.

Qu'il s'agisse d'encadrement de mémoires, de travaux de DEA, de thèses de doctorat ou de l'accompagnement d'un projet de recherche, l'expérience montre que l'organisation de séances de présentation et de discussion offre des bénéfices multiples :

- La présentation constitue une échéance qui pousse à formaliser l'état de ses recherches et à « avancer ».
- La discussion par autrui des hypothèses, des options méthodologiques, ou de tout autre aspect d'un travail de recherche génère une forme de progression dialogique qui améliore considérablement la qualité de ce travail.
- Les éléments qui se dégagent des discussions profitent non seulement à l'auteur du travail, mais également à tous ceux qui y participent. L'émulation collective qui se construit explique pourquoi il est vivement recommandé aux étudiants de participer activement à toutes ces séances.

En somme, le séminaire des mémoires est un dispositif de mise en commun des questions, réflexions et expériences liées à la réalisation du mémoire. Il permet d'envisager ce mémoire, non plus seulement comme une épreuve solitaire, mais comme une œuvre individuelle appuyée et stimulée par un collectif.

Très concrètement, au cours du second quadrimestre de la seconde année du Master en études européennes, les étudiants devront présenter leur travail devant leurs pairs dans l'état d'avancement des recherches. La présentation prendra la forme d'un exposé oral d'une vingtaine de minutes. L'étudiant sera invité à mobiliser un support visuel de type « PowerPoint ». À cet exposé succèdera un échange de questions avec le titulaire du séminaire et les autres étudiants.

3.6. Le dépôt du mémoire

Le mémoire peut être défendu soit au cours de la session de juin, soit au cours de la session de août-septembre. Dans le premier cas, il doit être déposé à la mi-mai. Dans le second, il est déposé à la mi-août. La date exacte du dépôt du mémoire est déterminée chaque année et communiquée par le secrétariat.

L'étudiant imprimera son mémoire en 5 exemplaires identiques :

- deux exemplaires sont déposés au secrétariat de Nadine Gelinne avec le formulaire d'autorisation d'imprimer dûment signé et complété par le promoteur. En cas d'impossibilité matérielle de faire signer le document par le promoteur, l'étudiant joindra un mail du promoteur confirmant cette autorisation d'imprimer.
- un exemplaire est remis au promoteur par l'étudiant.
- un exemplaire est remis au rapporteur par l'étudiant.
- un exemplaire est conservé pour l'étudiant.

Une version électronique du mémoire destinée à la bibliothèque ESPO sera également remise au secrétariat sur support CD-ROM. L'envoi du fichier au secrétariat ne peut pas se faire par le biais d'un courrier électronique.

Comme signalé précédemment, l'étudiant doit obtenir du promoteur l'autorisation d'imprimer et remettre le formulaire *ad hoc*, dûment signé et complété, au secrétariat en même temps que le mémoire.

3.7. Les critères et modalités d'évaluation

3.7.1. L'évaluation du mémoire par le jury

L'évaluation repose d'abord sur la lecture critique du travail par le promoteur et par un rapporteur désigné par la Commission des mémoires parmi les membres du personnel académique et scientifique de l'IEE. Dans certains cas particuliers, une personnalité extérieure disposant d'une compétence technique particulière nécessaire à l'évaluation du mémoire peut être désignée.

Le mémoire est pondéré sur 80 points. Sa valeur équivaut donc à celle de 4 cours, tous les autres cours valant 20 points.

3.7.2. Le déroulement de la défense orale

Le dispositif d'évaluation prévoit l'organisation d'une défense orale. Il s'agit d'une épreuve obligatoire au cours de laquelle l'étudiant devra exposer l'essentiel de ses travaux et répondre aux observations critiques formulées essentiellement par le rapporteur. La défense se déroule dans la langue du mémoire.

La séance est présidée par le promoteur du mémoire et se tient dans le local choisi par celui-ci. Elle se déroule comme suit. Tout d'abord, le « mémorant » est invité à exposer en 8 à 10 minutes au maximum la motivation, les lignes de force et les principaux résultats de sa recherche. Une présentation Powerpoint peut être autorisée par le promoteur à la demande du mémorant. Une demande en ce sens doit être formulée au moment de l'organisation de la défense et non au début de celle-ci. Il importe que l'étudiant respecte strictement le temps de parole qui lui est imparti. Le rapporteur pose ensuite les questions que lui suggère la lecture qu'il a effectuée. Un temps de réponse est accordé à l'étudiant. Enfin, le promoteur conclut la séance, soit en posant une dernière question, soit en émettant une appréciation générale.

À huis clos, le promoteur et le rapporteur établissent la cote de commun accord ou par moyenne de leurs cotes respectives

3.8. L'échéancier

- Choix des sujets et dépôt du formulaire *ad hoc* : dimanche 4 mars 2012 ;
- Approbation des sujets par le jury des mémoires: fin mars 2012;
- Rapport de recherche est à remettre au promoteur et au responsable du séminaire (avec copie au secrétariat) le premier jour de la session d'examen de juin ou de août septembre ;
- Présentation dans le cadre du séminaire des mémoires : second quadrimestre de l'année 2 ;
- Dépôt du mémoire : mi-mai pour la session de juin ;
- Défense orale en juin pour la session de juin ;
- Dépôt du mémoire : début ou mi-août pour la session de septembre
- Défense au cours de la session de septembre.

Mémoire de fin d'études pour le Master 120 en études européennes
Choix du sujet de mémoire

L'étudiant choisit un sujet qui a sa préférence et mentionne un second sujet alternatif. L'étudiant peut aussi proposer de sa propre initiative un thème de mémoire dont la recevabilité sera évaluée.

Nous vous demandons d'exposer en une page A4 maximum (dactylographiée) la motivation de votre choix et la manière dont vous envisagez de traiter le sujet. Pour les thématiques générales proposées, n'hésitez pas à préciser la problématique selon vos intérêts personnels (précisions sur le(s) pays ou région, délimitez le sujet, étude de cas...). Mentionnez le nom du professeur si le sujet fait partie des sujets proposés. Les mémoires peuvent être rédigés en français ou en anglais; merci de préciser vos intentions.

Formulaire à renvoyer dûment complété (par mail à duetz@fusl.ac.be + copie à Nadine.Gelinne@uclouvain.be) pour le dimanche 4 mars 2012 au plus tard.

Etudiant :

NOM :	Noma :
Prénom :	Finalité: EURO21MS/ <u>PE</u> , / <u>EM</u> *(sélectionnez)
Diplôme(s) précédent(s) + université :	

Choix du sujet :

1° choix :

titre :

professeur :

Motivation :

Motivation /manière dont vous envisagez de traiter le sujet / contacts déjà pris / documentation déjà recueillie ...etc

2° choix :

titre :

professeur :

Motivation :

Motivation /manière dont vous envisagez de traiter le sujet / contacts déjà pris /
documentation déjà recueillie ...etc

Commentaires éventuels :

Cadre réservé à l'avis de la Commission – Décision /Motifs :

RAPPORT DE RECHERCHE – « EUSL2000 A » Mémoire de fin d'études (1^o année)

Formulaire à envoyer par mail au promoteur au plus tard le 1^o jour de la session
(+ copie à duz@fusl.ac.be et copie à Nadine.Gelinne@uclouvain.be)

Etudiant :

NOM :

Noma :

Prénom :

Finalité dans le Master 120 EURO :

Promoteur :

Rapporteur :

Définition précise du sujet de mémoire:

Titre :

Orientation de la recherche :

Bibliographie de base :

Cadre réservé à l'évaluation du promoteur – Décision /Motifs/Commentaires :

- accord = « v » validé
- refus = « w » pas validé (motif du refus)

Date :

Rappel des règles et exigences :

*EUSL2000A "Mémoire 1" compte 2 crédits pour la première année. Un **rapport de recherche** donnant une définition précise du sujet, les orientations de la recherche et des références bibliographiques de base doit être envoyé au promoteur **au plus tard le 1^{er} jour de la session** (vendredi 1^{er} juin pour la session de juin 2012 / lundi 20 août pour la session de septembre 2012). Ce rapport sera **envoyé par mail au promoteur** avec copie au responsable du séminaire (duetz@fusl.ac.be) et copie au secrétariat (Nadine.Gelinne@uclouvain.be).*

La remise de ce rapport et ensuite l'approbation par le promoteur valideront les 2 crédits du mémoire pour la 1^{er} année (ces 2 conditions doivent être réunies pour que les crédits soient validés). Il n'y a pas de note encodée pour cette partie du mémoire mais un "v" pour "a satisfait" ou un "w" pour "n'a pas satisfait".

Les étudiants n'ayant « pas satisfait » en juin peuvent se réinscrire à EUSL2000A pour la session de septembre.

EURO22MS – année académique 2011-2012
Mémoire de fin d'études pour le Master 120 en études européennes

FORMULAIRE d'AUTORISATION d'IMPRIMER

Formulaire à remettre au secrétariat -dûment complété et signé par le rapporteur- en même temps que les deux exemplaires déposés au secrétariat

Etudiant :

NOM :

Prénom :

Noma :

Finalité dans le Master 120 EURO :

Titre du mémoire :

Nom du promoteur :

Nom du rapporteur :

Commentaires éventuels du promoteur :

Date et signature du promoteur :

Date de réception du document par le secrétariat EURO :